

SERVICE ASSAINISSEMENT

Contrôle des raccordements au réseau d'eaux usées



Renseignements :

Mme BEAUCAMP ou M. GRETEAU
Station d'épuration des Ecosières
Chemin des Virées Naulay
44600 Saint-Nazaire

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

ENTREPRISE COLAS
9 RUE ALFRED KASTLER
44600 SAINT NAZAIRE

Tél : 02 40 17 83 00

Réf. : SNZ - 0 - 6625

VISITE N° : 1 du 04/07/2014

IMMEUBLE CONCERNÉ : 09 Rue Alfred Kastler

à : Saint Nazaire

Vos Réf : ENT. COLAS Z,I DE BRAIS

VÉRIFICATIONS	CONFORME	DISPOSITIONS RELEVÉES	TRAVAUX À RÉALISER
	<i>Sortie</i>		
EAUX VANNES	OUI		
EAUX MÉNAGÈRES	OUI		
EAUX PLUVIALES Test fumée: Surf. déconnect 0	OUI		
BONDE SIPHOÏDE	OUI <i>EU</i>		
PIÈGE À EAU	OUI	EP POUR PARKING + STATION SERVICE ET EP OU EU (ELECTROVANNE) POUR AIRE DE LAVAGE	
BOÎTE A PASSAGE DIRECT	OUI	X 2	
SIPHON DISCONNECTEUR	OUI	X 3	
POMPE DE RELEVAGE	E.U.	NEANT	
	E.P.	NEANT	
PUITS FORAGE et/ou EAUX PLUIE		Utilisation extérieure :	Utilisation domestique :

AGENTS CHARGÉS DU CONTRÔLE

Le propriétaire,

GRETEAU

Partie réservée à
l'administration

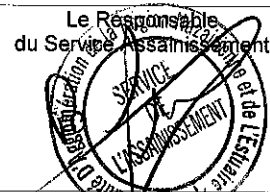
REJET AU RÉSEAU D'EAUX USÉES

CONFORME* : OUI

à la date du contrôle, sous réserve de
toutes modifications ultérieures.

OBSERVATIONS :

PRESENCE DE 3 SEPARATEURS A HYDROCARBURES + PRESENCE DE CHEMINEES
SUR SD ATTENTION A BIEN ENTREtenir L'OUVRAGE



(*) Réserves :

- Les rejets des eaux pluviales en terrain naturel ne doivent pas nuire à l'habitat et au voisinage.
- Toute canalisation d'eaux usées et dispositifs (siphon, bondes...) situés sur celles-ci doivent être étanches (Article 261.3 du Règlement Sanitaire Local).
- Le contrôle ne porte que sur la conformité par rapport au règlement d'assainissement et non sur le respect des règles de l'art en matière de bâtiment.
- Tout point caché aux agents lors du contrôle dégage la responsabilité ultérieure de la CARENE.
- Les installations d'assainissement en domaine privé doivent être parfaitement étanches.